



CONTRAT DE LOCATION / RENTAL CONTRACT

Camping-Caravanning de Peyrelade ****
12640 Rivière-Sur-Tarn (France)
campingpeyrelade@orange.fr

Entre le soussigné et le Camping de Peyrelade, il a été convenu ce qui suit :
The following has been agreed between the undersigned and Camping de Peyrelade :

Nom / name:
Prénom / First name:
Adresse / Address :
Ville / Town :
Code Postal / Postal code : Pays / Country :
Tél : Fax :
E-mail :

Mobile-home ou / or Bungatoile

s'engage à occuper pour la période / agree to hire for the period

Arrivée le / Arrival date : (après 15h00 / after 15 pm)

Départ le / Departure date : (avant 10h00 / before 10 am)

- Une résidence Peyrelade 2 chambres / *Peyrelade chalet 2 bedrooms*
- Une résidence Louisiane 2 chambres / *Louisiana chalet 2 bedrooms*
- Une résidence Louisiane 3 chambres / *Louisiana chalet 3 bedrooms*
- Un BTM Bengali Trigano sans sanitaire 16 m²/ *Without sanitary installations 16m²*
- Un mobile-home 1 chambre / *1 bedroom*
- Un mobile-home 22 m² 2 chambres / *2 bedrooms*
- Un mobile-home 28 m² 2 chambres / *2 bedrooms*
- Une Résidence O'hara 30 m² 2 chambres avec terrasse intégrée/ *Mobile-home 2 bedrooms with wood terrace*
- Un mobile-home avec 3 chambres / *3 bedrooms*

Accompagné de / with :

Nom / Name Prénom / First name Age / Age

Nom / Name Prénom / First name Age / Age

Nom / Name Prénom / First name Age / Age

Nom / Name Prénom / First name Age / Age

Nom / Name Prénom / First name Age / Age

Location draps / Sheets renting (9 € par lit / per bed): 0 1 2 3 4 5

Véhicule supplémentaire / Additional vehicle (4 € par jour du 06/07 au 24/08/ per day from 06/07 till 24/08) : 0 1 2

Kit Bébé (lit + chaise haute) / Baby kit (bed + chair) 3 Euros / jour / 3 Euros / day: 0 1 2

Aucun animal n'est autorisé dans les hébergements locatifs / No animals are allowed in the rental accommodation



CONTRAT DE LOCATION / RENTAL CONTRACT

Camping-Caravanning de Peyrelade ****
12640 Rivière-Sur-Tarn (France)
campingpeyrelade@orange.fr

Le présent contrat est à retourner signé et accompagné d'un règlement de
This contract is to be signed and returned along with the following payment

Acompte / Deposit (30 % du montant total du séjour / 30 % of the total amount)€
Frais de location / Booking fees..... 18 €
(offerts pour tout séjour effectué avant le 30/06 et après le 31/08 / no booking fee for a stay spent before 30/06 and after 31/08)
Assurance annulation facultative/ Optional cancellation insurance
(14 € par semaine de location / 14 € per week)..... €
Total€

Le solde du séjour sera à régler au plus tard un mois avant la date du séjour / the rest of the total amount must be pay at last a month before the arrival date

Païement / Payment

- ◆ chèque (à l'ordre du Camping de Peyrelade)
- ◆ Virement bancaire/ bank transfer (IBAN : FR92 3007 7015 0200 0025 2148 R11 - BIC : SMC TFR 2AXXX)
- ◆ Carte de Crédit / Credit card N° _____ (16 numéros)
Date d'expiration / Expiry-date (4 numéros) __ __ __ __
Cryptogramme / Cryptogram ____ (3 derniers n° au dos / 3 last n° back)

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location et je m'engage à les respecter
I agree to respect the rental conditions**

Date.....

Signature (Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)
(Please write « read and approved » above your signature)

Signature de la direction du Camping
For the Campsite

CONDITIONS DE LOCATION

Location

Toute location d'emplacement de camping ou d'hébergement locatif est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. La location devient effective avec notre accord et après réception d'un versement de :

- 180 Euros pour un emplacement de camping (162 Euros à titre d'acompte et 18 Euros de frais de réservation)
- 30% du montant total du séjour à titre d'acompte + 18 Euros de frais de réservation + assurance annulation facultative pour un hébergement locatif.

Après acceptation, un exemplaire du contrat est retourné au client

Période de location

Pour les emplacements de camping les arrivées et les départs se font tous les jours de la semaine. La journée se compte de midi à midi.

Pour les hébergements locatifs les arrivées se font le samedi, le lundi ou le mercredi (suivant les types de locatifs), après 15h00 et les départs, le samedi, le lundi ou le mercredi (par période de 7 nuits) avant 10h00 en juillet/août. En dehors de la saison les locations se font à la nuit avec un minimum de 3 nuits.

Annulation

Pour un emplacement de camping l'acompte sera remboursé pour une annulation signifiée par écrit et au moins un mois avant la date d'arrivée prévue. Pour toute annulation moins d'un mois avant la date d'arrivée prévue, l'acompte reste acquis au camping. Dans tous les cas les frais de réservation ne seront pas remboursés.

Pour une location d'hébergement il sera retenu ou il restera dû :

- les frais de réservation + frais d'assurance
- à titre d'indemnités de rupture de contrat :
 - un montant égal à 30% du coût intégral du séjour, pour une annulation signifiée par écrit plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée
 - un montant égal au total du séjour, pour une annulation signifiée par écrit moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée ou si le client ne se présente pas à cette date.

Assurance Annulation et interruption de séjour

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance-annulation et interruption de séjour qui vous permettra d'être remboursé :

- d'un montant égal à 25% du prix de la location en cas d'événement survenant plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée sur le camping
- d'un montant égal à 100% du prix de la location en cas d'événement survenant moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée sur le camping

au cas où l'un des événements suivants survient avant votre départ :

- maladie, accident, décès
- dommages matériels atteignant vos biens
- licenciement économique ou modification des congés payés par l'employeur
- complications de grossesse
- accident ou vol du véhicule

Pendant votre séjour, si l'un des événements ci-dessus survient, vous serez remboursé de la somme correspondant à la partie du séjour non-effectuée.

Cette assurance est souscrite par le camping auprès du cabinet SART ASSURANCES Tél. 00 33 (0)5 56 54 32 17.

Un exemplaire des conditions générales régissant ce contrat est disponible auprès de l'assureur.

Non-occupation

En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location.

Païement

Le solde du séjour pour un emplacement de camping est à payer sur place à l'arrivée.

Pour toute location d'hébergement le paiement intégral doit être effectué au plus tard un mois avant la date d'arrivée prévue.

Les dates mentionnées sur le contrat sont rigoureusement dues et facturées.

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à aucune demande de remboursement.

Cautionnement

Les hébergements sont loués avec literie, matériel de cuisine et vaisselle, sans drap ni linge, le tout conforme à un inventaire disponible dans l'hébergement. Une caution de 200 Euros par hébergement sera demandée au client à son arrivée et lui sera restituée le jour de son départ, déduction faite des frais éventuels de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Une somme forfaitaire de 50 Euros sera retenue sur la caution dans le cas où l'hébergement n'est pas restitué dans un état parfait de propreté le jour du départ.

Règlement intérieur

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

Branchement électrique

Pour les emplacements de camping le branchement électrique peut être fourni aux caravanes et tentes équipées conformément aux normes en vigueur avec prise de terre. Les appareils à résistance (radiateurs, fers à repasser, sèche-cheveux, etc.) sont exclus.

Animaux domestiques

Les animaux domestiques tenus en laisse sont admis sur les emplacements de camping.

Aucun animal n'est autorisé dans les hébergements locatifs.

Taxe de séjour

La taxe de séjour est comprise

En cas de contestation ou de litige, le Tribunal de Commerce de Rodez sera seul compétent.

Camping de Peyrelade – Eurl au capital de 76224 Euros – 12640 RIVIERE-SUR-TARN

RC RODEZ B 411 690 647 97 B 32 – N° SIRET 411 690 647 000 10 – Code NAF 5530Z

TVA intracommunautaire N°FR 53411690647

Rental conditions

Hiring

All rentals are for the nominee only and in no case can they be transferred or sublet to other parties.

Each booking becomes definitive once we have given our agreement and once we have received a payment of:

- for a camping pitch : 180 Euros (162 Euros deposit plus 18 Euros booking fee)
- for rental accommodation: 30% of the total rental cost (as a deposit) plus 18 Euros booking fee plus optional cancellation insurance.

After agreement by us, a copy of the contract will be sent back to you.

Rental period

For camping pitches, you can arrive and leave any day of the week. Days are counted as from midday to midday.

For the rental accommodation, in July and August arrival is after 3 p.m. on Saturdays, Mondays or Wednesdays and departure before 10 a.m. on Saturdays, Mondays or Wednesdays (by the week). For the rest of the year the accommodation can be rented at any time for a minimum of three nights.

Cancellation

For camping pitches, the deposit will be returned for written cancellations received at least one month before the intended arrival date. For any cancellation received less than one month before the intended arrival date the deposit will be retained by the campsite. The booking fee will be retained in all cases.

For rental accommodation the following will be retained or will remain payable:

- the booking fee and insurance fee
- a fee for breaking the contract:
 - o a sum equal to 30% of the total rental cost for any written cancellation received more than 30 days before the planned arrival date
 - o a sum equal to the total rental cost for any written cancellation received less than 31 days before the planned arrival date or if the client simply fails to arrive on that date

We draw your attention to the possibility of taking out a cancellation insurance with an insurer of your choice.

Cancellation and break of stay insurance

You have the possibility to subscribe a cancellation insurance which will allow you to be reimbursed:

- an amount of 25% of the hiring fees in case of events occurring more than 30 days before the date of your arrival.
- 100% of the hiring fees in case of events occurring less than 31 days before the date of your arrival

Before your departure, in the following instances:

- illness, accident, death
- considerable materiel damage to your property
- economic dismissal or modification of the dates of leaves by the employer
- accident of theft of your vehicle

During your stay, if one of those events happened, you will be reimbursed the sum corresponding to the not performed party of stay. For more details you can reach SART ASSURANCES Ph: 00 33 (0)5 56 54 32 17.

Change of date

In the absence of a written letter or fax stating that you will arrive at a later date, the camping pitch or the rental accommodation can only be kept for 24 hours beyond the originally contracted date.

Payment

The balance of the payment for a camping pitch should be paid when you arrive at the site.

For all rental accommodation, the whole balance must be paid at least one month before the planned arrival date.

The dates mentioned on the contract are rigorously enforced and billed. A repayment can not be given due to an early departure.

Deposit

The rental accommodation is rented with bedding, kitchen equipment, glass ware, but without sheets, the inventory of which can be found in the accommodation. There is a deposit of 200 Euros for each accommodation which has to be given on arrival. This deposit will be returned before your departure, after an eventual reduction due to wear and tear or loss of material. The sum of 50 Euros will be retained if the accommodation has not been cleaned on the date of departure.

Regulation

All tenants are to abide strictly to the rules and regulations of the campsite.

Electrical connection

For the camping pitches an electrical connection can be provided for tents and caravans with a ground plug which are in accordance with the necessary standards. Equipments with elements (radiators, irons, hairdryers, etc.) are not allowed.

Pets

Domestic animals are permitted on the camping pitches provided they are kept on a lead.

No animals are allowed in the rental accommodation.

Residence tax

The residence tax is included.

The crown court of Rodez will be final arbiter in any legal dispute.

Camping de Peyrelade – Eurl au capital de 76224 Euros – 12640 RIVIERE-SUR-TARN

RC RODEZ B 411 690 647 97 B 32 – N° SIRET 411 690 647 000 10 – Code NAF 5530Z

TVA intracommunautaire N°FR 53411690647